



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT N°6-2026

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 15/12/2025 par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – 2 Allée du Bois Gueslin – 28630 MIGNIERES, représentée par Monsieur PILLARD Rémi,

Considérant qu'en raison des travaux de maintenance sur poste HTA/BT rue de l'Etang le 21 janvier 2026, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La société EIFFAGE ENERGIE exécutera les travaux de maintenance sur poste HTA/BT rue de l'Etang le 21 janvier 2026. La rue sera interdite à la circulation, au stationnement des véhicules légers et poids lourds dans les deux sens de circulation ainsi qu'à tout dépassement durant cette période. Une déviation sera mise en place par les rues des acacias, des Varennes, de la Vallée et rue du Général de Gaulle. L'accès aux riverains ainsi qu'aux services de police et de secours sera maintenu.

Article 2 : Une signalisation informant les piétons et les automobilistes devra être établie et mise en place par le demandeur, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,
Le 06/01/2026

Le Maire,
Jacky GAULLIER

